



Résiliation de bail pour faux motif

Par **kaolla**, le **29/04/2010** à **18:57**

Bonjour,rrnrJ'ai reçu le mois dernier une lettre recommandée de mon propriétaire me spécifiant qu'il ne souhaitait pas reconduire mon bail pour "raisons personnelles" (j'avais un contrat meublé d'un an renouvelable)rrnrPeu de temps après, j'ai reçu l'appel d'un expert souhaitant réaliser un diagnostic de l'appartement. Il m'a informé par la même occasion que celui-ci était mis en vente.rrnrJe me demande donc si mon proprio a le droit de vendre sans me prévenir (et surtout en invoquant des "raisons personnelles" pour justifier la résiliation du bail) et surtout s'il n'est pas tenu de me proposer de l'acheter en priorité.rrnrMerci de votre aide.